SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 À 16H30

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ANTOINE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 20 décembre 2023, à 16h30.

SONT PRÉSENT.E.S: les conseillères Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

EST ABSENTE : la conseillère Brigitte Chagnon

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présent Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Le greffier-trésorier par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 5 décembre 2023.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur le maire Yves Bélanger, la séance extraordinaire est ouverte à 16h30.

2023.12.257 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se détaille comme suit;

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u> 2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u> 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4. Constatation de la régularité de la séance extraordinaire et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023
- 5. Adoption du règlement numéro 2023-186 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024

6.PÉRIODE DE QUESTIONS 7.LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat Et résolu à l'unanimité par les membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTÉE

3.PÉRIODE DE QUESTIONS

2023.12.258 4.CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault Et résolu à l'unanimité par les membres présents

QUE l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 À 16H30

ADOPTÉE

2023.12.259

5.ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023.186 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello Et résolu à la l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le règlement 2023.186 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024.

Le règlement 2023.186 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.PÉRIODE DE QUESTIONS

2023.12.260 7. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski Et résolu à l'unanimité par les membres présents

De lever la séance à 16h31

ADOPTEE	
LE MAIRE	

Yves Bélanger

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIN
 Marc St-Pierre